S'identifier / Créer un compte
Rechercher une actu, un article
NEXT INpact
DOSSIERS TESTS PRIX DU NET FORUM LE BLOG
3556 abonnés
= 16,2% de soutien
Abonnez-vous
À partir de 0,99 €
Accueil > Internet > Streaming > Pour contrecarrer Netflix, le CNC pourrait pousser certains acteurs français
▼ PUBLICITÉ

Pour contrecarrer Netflix, le CNC pourrait pousser certains acteurs français

Vu qu'ils sont au bord de la falaise...

L'arrivée de Netflix pour cette année en France étant désormais officielle, tout le monde y va de sa réaction. Si des députés s'interrogent sur l'avenir de la chronologie des médias, tandis que Canal+ préparerait une offre purement Internet, le Centre national du cinéma (CNC), lui, veut donner un coup de pouce aux concurrents de l'Américain.

Un rouleau compresseur à contrer

Lancée fin 2011, Canalplay Infinity, nom simplifié il y a peu en **Canalplay**, fêtera donc ses trois ans d'existence lorsque Netflix posera ses valises sur le territoire français. Trois années durant lesquelles la chaîne cryptée a réussi à attirer 300 000 abonnés à son offre de vidéo à la demande illimitée, ce qui est un score honorable, mais loin de soulever les foules pour autant. Il faut dire que l'offre souffre d'un déficit d'image et que la chronologie des médias l'empêche de fournir des films de moins de trois ans, sans compter l'exclusivité de certaines séries à plusieurs chaînes. Rajoutons que la concurrence existe, en particulier **Jook Video**, **Videofutur** et **Filmo TV**, même si ces deux derniers se sont récemment unis. Leur succès est toutefois moindre que Canalplay.

Pour bien des observateurs, la situation actuelle laisse toute la place à Netflix pour réaliser un véritable raz-de-marée, d'autant qu'il jouit d'une visibilité médiatique que l'on peut trouver exagérée alors que ses concurrents n'en profitent guère. Qui plus est, le service sera piloté à l'étranger (au Luxembourg puis **aux Pays-Bas** dès 2015) et il pourrait par conséquent ne pas se plier à certaines règles propres aux sites de SVoD français. Ceci sans compter son expérience importante cumulée ces dernières années, son système de personnalisation désormais parfaitement rodé et ses nombreuses séries maison qui commencent à se multiplier et à devenir populaires.

Ces atouts majeurs font trembler la concurrence, mais aussi le Centre national du cinéma (CNC), persuadé que Netflix va tout écraser sur son passage. Pour contrer l'Américain, plusieurs réunions ont ainsi eu lieu ces derniers mois, notamment en mai lors du festival de Cannes. Des réunions qui auraient pour but d'établir une feuille de route d'ici cet été, afin de la mettre en œuvre d'ici à la fin de l'année selon **Les Échos**.

Ne plus réfléchir mais agir

« *La réflexion du CNC n'a pas vocation à déboucher sur la remise d'un rapport, mais sur le lancement d'initiatives d'ici à la fin de l'année, en s'appuyant sur des acteurs existants et les projets émergents* » affirme une source de notre confrère. Cela signifie que Canalplay, Videofutur ou Filmo TV pourraient être concernés, mais aussi que de nouvelles initiatives pourraient être poussées. On peut penser que des rapprochements entre géants du secteur pourraient avoir lieu, par exemple entre **Orange/Dailymotion et Canal+**, mais ce dernier cas a **du plomb dans l'aile**.

D'après le quotidien économique, l'une des solutions imaginées par le CNC serait de donner un coup de pouce à une offre créée par AlloCiné. Le leader de l'actualité du cinéma en France et dans plusieurs pays, croqué **l'an passé** par Fimalac/Webedia (Purepeople, Jeuxvideo.com) pour 67 millions d'euros, est en effet le site parfait pour développer une offre populaire de vidéo à la demande. Et selon nos informations, le site s'intéresse depuis plusieurs années à ce marché, sans jamais avoir osé y mettre les pieds du fait des conditions d'entrée. Il pourrait toutefois franchir sérieusement le pas avec de bons partenaires.

« Favoriser le développement d'une offre légale attractive »

Nous ne savons toutefois pas concrètement comment le CNC aidera Allociné (ou d'autres acteurs). L'établissement public, qui dispose d'un énorme budget de 700 de millions d'euros par an, a pour mission de soutenir le cinéma français (voire européen et international), mais aussi sa diffusion. Selon **l'ordonnance n°2009-901 du 24 juillet 2009,** le CNC doit notamment apporter son soutient à « *la création, la production, la distribution, la diffusion et la promotion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles et des œuvres multimédia, ainsi que la diversité des formes d'expression et de diffusion cinématographique, audiovisuelle et multimédia et la formation professionnelle* ».

Surtout, parmi ses **grands objectifs de 2014**, le CNC souhaite contribuer à enrichir l'offre de programmes, soutenir l'innovation audiovisuelle et surtout favoriser « *la diversité de l'offre et l'exposition de la création française en vidéo et sur les nouveaux supports de la distribution, vidéo à la demande, internet fixe et mobile* ». Concernant ce dernier point, l'institution indique clairement qu'elle a pour but d'adapter « *ses aides financières au secteur de la vidéo, de manière à favoriser le développement d'une offre légale attractive. Ainsi, la vidéo à la demande (VàD) est soutenue via des aides sélectives depuis 2008. Le CNC souhaite mettre en place un soutien automatique à la VàD.* » Un discours encore imprécis donc, mais qui prouve l'importance de la vidéo à la demande à ses yeux.

Nil Sanyas

▼ PUBLICITÉ
EN DIRECT E3 2014 JUIN 10-12, 2014
DOSSIERS
De M6 Vidéo Box à UltraViolet : la copie digitale en question
Par David Legrand, le 24/12/2013
TESTS
Le Nexus 5 sous Android 4.4 : faut-il craquer ?
Par Damien Labourot, le 08/11/2013
Les brèves
[MàJ] Retour à la normale pour Google Drive (11)
Savez-vous planter les choux...
Freebox Server : nouvelles corrections de bugs avec le firmware 2.1.2 (9)
Et la nouvelle Freebox, elle arrive quand ?
Il n'y a pas de compte Twitter Netflix France (21)
La précipitation n'est pas l'information
Espionnage des communications : Wikileaks donnera le nom du pays (62)
Le téléphone pleure
Toutes les brèves
▼ PUBLICITÉ
ASTUCES
Google blinde ses publicités ciblées, comment les désactiver
Une inscription dans les conditions d'utilisation, sans changement de fond
LIDD
485ème édition des LIDD : Liens Idiots Du Dimanche
Des courses à deux roues, des animations dingues et un peu de voyage
Bons plans
Un bon d'achat de 10 € offert pour l'achat d'un chèque-cadeau de 50 €
Valable jusqu'au 10 juillet
Narnia 3 : le Blu-ray 3D et 2D ainsi que le DVD pour 14,99 €
Valable pendant 14 heures
Un smartphone Sony Xperia E1 de 4" avec un casque ZX100 pour 105,90 €
Valable pendant 14 heures
Un modem routeur 4G / Wi-Fi AC762S de Netgear pour 111,92 €
Valable jusqu'au 16 juin
Tous les bons plans

Journaliste, éditorialiste, créateur des LIDD, aime les interviews insolites et les tablettes tactiles (malgré leurs défauts). Essentiellement présent sur Google+.

Twitter

Publiée le 10/06/2014 à 08:40

Signaler | Envoyer

Tweet

Actu Précédente | Actu Suivante

Soutenez l'indépendance de Next INpact en devenant Premium

Tout le contenu de Next INpact sans pub

Et bien plus encore...

Abonnez-vous
À partir de 0,99 €

Il y a 9 commentaires

Heloane Le mardi 10 juin 2014 à 08:44:47 #1
Inscrit le vendredi 23 septembre 05 - 253 commentaires

INpactien

"Favoriser le développement d'une offre légale attractive "

Ca me dit quelque chose et quand on voit le résultat au bout de tant d'années.

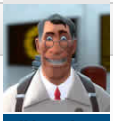

Pr. Thibault Le mardi 10 juin 2014 à 08:49:23 #2
Inscrit le mardi 23 mars 10 - 1353 commentaires

INpactien

Comme souvent en France le marché est dans la léthargie la plus totale depuis 10 ans et il faut attendre qu'un nouvel acteur mette un grand coup de pied dans le fourmilière pour que les acteurs préhistoriques commencent à courir dans tous les sens comme des canards décapités...

Ce n'est plus possible aujourd'hui de vendre un forfait mobile avec 1 Go de data à 45 euros/mois, ça ne devrait plus être possible de vendre un bouquet CanalSat/Canal+ à 90 euros/mois. Le rachat de TPS par CanalSat n'a pas vraiment profité au consommateur, donc réintroduire un peu de concurrence avec un nouveau mode de diffusion ne fera pas de mal.

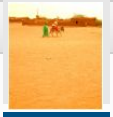

HarmattanBlow Le mardi 10 juin 2014 à 08:55:05 #3
Inscrit le jeudi 21 juin 07 - 4204 commentaires

INpactien

J'espère que nous pourrons compter sur la CJUE pour empêcher cette odieuse violation du Libre Marché ! De toute façon à quoi bon soutenir le cinéma français ? Dans une nation européenne il n'y a de place que pour une seule langue. Imaginerait-on les bretons dresser le centre breton du cinéma contre Canal+ ? Ouste and behold the future.

tazvld Le mardi 10 juin 2014 à 08:55:06 #4
Inscrit le jeudi 10 novembre 11 - 1214 commentaires

INpactien

Hum, la concurrence rendrait-t'elle moins con ?
C'est pas comme si ça faisait des années que l'on dit que le piratage fonctionne en grande partie car leur offres est anti-hergonomique, elle ressemble à un entubage maintenu par une absence de concurrence.

Bylon Le mardi 10 juin 2014 à 08:58:18 #5
Inscrit le samedi 1 décembre 12 - 374 commentaires

INpactien

Jook Video a écrit :

> - Quels sont les équipements nécessaires pour profiter de JOOK Video sur PC ?
>
> Le PC de l'abonné doit être équipé de **Microsoft Windows XP**. Il doit disposer : - d'une processeur cadencé à 1 gigahertz (GHz), du type Intel Pentium IV ou équivalent, une mémoire vive au minimum de 1 Gigaoctets (Go) ou plus ; - d'une carte son 16 bits ou plus ; - d'une carte graphique 32 Mo miniumum (64 Mo recommandés) ; - il est également recommandé d'avoir 2 Gigaoctets (Go) d'espace disque disponible minimum. De plus, il devra être installé sur le PC de l'abonné le logiciel Lecteur Flash Player 11 et Internet Explorer 7 ou plus récent, ainsi que l'un des navigateurs suivants : - Google Chrome 10, 11 ; - Explorer 7 , 8 et 9 ; - **Forefox** et les versions plus récentes; - Safari 4 et 5 ; - Opera 10,11

(Source :**http://www.jookvideo.com/faq**)

J'adore l'équipement nécessaire pour Jook Video.
- Il faut XP ... plus supporté !
- Et ça marche si vous avez Forefox comme navigateur...

j'ai rien de tout ça moi.

Quelle bande de bras cassés franchement !

Allez-vous attendre la dernière minute pour vos cadeaux de Noël ?

Voir les résultats

Prix du Net

Emploi

Le job de vos rêves dans la ville de vos rêves #RJDAY
[CDI] RemixJobs, Paris (75)

Lead développeur Android / SCRUM MASTER / Editeur mobile
[CDI] INTEAM, Paris (75)

Développeur d'application PHP - monétique H/F
[CDI] Rentabiliweb, Levallois-Perret (92)

Administrateur système Virtualisation - Jeux Vidéo H/F
[CDI] MOBISKILL, Paris (75)

Poster une offre | Plus d'offres

Edité par Bylon le mardi 10 juin 2014 à 08:59

Cliquez-ici pour vous connecter ou vous inscrire pour pouvoir participer aux commentaires.

Il y a 9 commentaires

Toutes les marques citées sur Next INpact appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
Next INpact : Mentions légales - Partenaires : Comparer forfaits mobiles - LesNumeriques - Personnaliser Windows - ForumScience - Tom's Hardware - Forfaits Mobiles - Télécharger logiciel

NEXT INpact Copyright © 2003 - 2014 PC INpact SARL de presse. Marque déposée. Tous droits réservés. **Nextinpact.com** est un site de Next INpact Network - Design par BtoWeb Solutions

;